



APPEL A PROJET 2024

NOTE DE CADRAGE 02

Répondre à l'appel à projet

Les demandes de financements s'effectuent via une procédure annuelle d'appel à projets accessible à partir du portail Elan Caf (Espace en Ligne pour l'accès aux Aides financières en action sociale).

Ce portail permet aux porteurs de projet Parentalité de faire leurs demandes de subvention ou de labellisation directement en ligne.

Le porteur de projet dépose une demande de subvention via la plateforme ELAN,



Les guides d'utilisation sont disponibles sur le site

Date de campagne dans ELAN

Du 22/11 au 22/12/2023

Les critères d'éligibilité et financement

Financement de la CAF 02

Pour pouvoir bénéficier d'un financement par la branche Famille au titre des actions parentalité du réseau parentalité, les projets doivent répondre aux différents critères définis par le référentiel national de financement des actions du fonds national de soutien à la parentalité.

Le fonds parentalité est une aide au projet développée auprès et avec les parents.

La caf de l'Aisne portera une attention particulière à l'émergence de projet sur les territoires dépourvus d'actions parentalité afin d'assurer un maillage territorial de l'offre de service.

Pour Rappel :

Dans tous les cas, les aides accordées par la Branche Famille sont plafonnées à 80% des dépenses subventionnables. Le total des aides perçues (quelle que soit leur provenance) ne peut excéder 100% du coût total du projet .

Financement de la MSA

Dans le cadre des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, la MSA Picardie apporte un soutien financier aux partenaires publics et associatifs se situant sur un territoire prioritaire par le biais du dispositif Grandir en Milieu Rural.

Afin de bénéficier d'un financement de la MSA Picardie, vous devez impérativement solliciter la MSA par le biais de la plateforme ELAN (processus identique à la Caisse d'allocations Familiales et Conseil Départemental).

Modalités de financement

Quelques précisions sur les financements de la MSA Picardie :

- La MSA intervient à minima à hauteur de 1 000 €
- La participation financière de la MSA, cumulée avec les autres financements perçus (hors autofinancement), sera plafonnée à un maximum de 80% du budget global du projet pour les collectivités locales et 90% pour les acteurs associatifs.
- Une attention particulière sera portée sur les projets permettant la création de service ou l'amélioration de service existant sur un territoire



Votre demande doit être ANNUELLE et vous utilisez le millésime 2024.

PARENTALITÉ: Demande de financement Action REAAP 2024 : Budget prévisionnel du projet

1 Choix du financeur 2 Préambule 3 Critères d'éligibilité 4 Votre tiers 5 **Votre dossier** 6 Récapitulatif

Budget prévisionnel du projet

Points d'attention lors de la saisie du plan de financement :

- Saisir obligatoirement l'exercice lié à l'appel à projet local de votre CAF
- La somme de la subvention REAAP Caf + autre financement Caf doit être inférieure ou égale à 80% du coût global du projet
- Les contributions des comptes 86 et 87 doivent être identiques

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Période : Annuelle ou ponctuelle
Millésime : 2024

Charges : Coût prévu
Produits : Financement prévu

L'utilisation de la plateforme Elan a vocation à simplifier les démarches en permettant de solliciter les partenaires financiers en réalisant une seule demande.



Si vous êtes dans un territoire Prioritaire de la MSA, veuillez indiquer le montant solliciter dans le budget en recherchant MSA- 02-AISNE.

La ligne CD 02 n'est pas opérationnelle merci d'indiquer les subventions dans un autre compte en utilisant la bulle de commentaire.

74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 862,00 €
Etat : préciser le(s) ministère(s) (CGET,...)	0,00 €
Subvention REAAP CAF	1 862,00 €
CAF-02-AISNE *	1 862,00 €
Conseil départemental	0,00 €
MSA	1 000,00 €
MSA-02-AISNE	1 000,00 €

CAF-02-Aisne

Renseigner le montant de la **subvention REAAP CAF**

Cliquer sur le bouton si vous souhaitez **solliciter un autre partenaire financier du dispositif.**

Renseigner directement les autres financeurs que vous sollicitez par ailleurs.



NOUVEAUTE Renseigner le coût de chaque action

Depuis 2023, Elan ne permet plus de saisie détaillée des budgets action par action. Cependant cette donnée s'avère nécessaire pour réaliser un suivi de réalisation financière des actions.

Données de synthèse par action REAAP

Précédent

Suivant

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Liste des intervenants sur les actions

Numéro de l'act...	Nom et prénom	Qualification	Statut	Nb d'heures d'i...	Numéro de Tél...	Email (si prestat...	Coût estimé de ...	
Action 1	rrrrr	rrrr	Salarié(e) de la structure	3				<input type="text"/> <input type="text"/>

Comptabilité par action

Numéro de l'action	Coût de l'action	Subvention CAF sollicitée pour l'action	
Action 1	2 500	2 000	<input type="text"/> <input type="text"/>
Action 2	3 000	1 200	<input type="text"/> <input type="text"/>
	Somme : 5 500	Somme : 3 200	

Attention, la somme des montants de subvention doit correspondre au montant de subvention CAF renseigné dans le plan de financement au titre du projet REAAP



Aussi nous vous remercions de bien vouloir utiliser la bulle commentaire du compte 70 pour indiquer pour chaque action le détail de ce compte

ACTION 1 = XX euros correspondant à XXX.

Si une action n'est pas concernée, la noter quand même en indiquant 0 .

Charges

Coût prévu	
60 - ACHATS	0,00 € TTC
Prestations de services	<input type="text"/>
Achat matières et fournitures	<input type="text"/>
Autres fournitures	<input type="text"/>
61 - SERVICES EXTERIEURS	0,00 € TTC
Locations	<input type="text"/>

Produits

Financement prévu	
70 - VENTE DE PRODUITS FINIS, DE MARCHANDISES, PRESTATIONS DE SERVICES	200,00 € <input type="button" value="Ajouter un poste"/>
Autres financements CAF	<input type="text" value="200,00 €"/>
Précisions	<input type="text" value="Action 1 : 0"/> <input type="text" value="action 2 :200€"/> <p><small>Vous pouvez saisir encore 3972 caractères.</small></p>
Autres Financement	<input type="text"/>



Consigne pour les structures soutenues par des prestations de services versées par la branche Famille



REFERENTIEL NATIONAL DE FINANCEMENT PAR LES CAF
DES ACTIONS DU VOLET 1
DU FONDS NATIONAL DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

« Les structures financées par les Caf au titre d'une prestation de service portent dans leur projet de service un axe d'accompagnement des parents (accueil, écoute et information des parents). Ainsi, les projets proposés à la Caf pour un soutien au titre du volet 1 du fonds national parentalité devront être distincts de l'activité usuelle de ces structures.

Seules les dépenses supplémentaires générées par l'action, et liées au coût logistique (location de matériel ou d'outils spécifiques) et/ ou à l'intervention d'un expert (coût d'un intervenant extérieur) seront prises en compte dans le cadre du fonds national parentalité. »



NOUVEAUTE 2024



Saisir un budget sans indiquer les charges de personnel déjà valorisées dans l'assiette de calcul d'une autre Prestation de service.